

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 769

présenté par

M. Hetzel, M. Ferrara, M. Cattin, M. Cinieri, M. Sermier, Mme Valérie Boyer, M. Schellenberger,
M. Parigi, M. Lorion, Mme Levy, M. Reiss, M. Vialay, Mme Bonnivard, M. Pierre-Henri Dumont,
M. Brochand, M. Furst, M. Viala, Mme Le Grip, M. Straumann et Mme Louwagie

ARTICLE 4

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – À la première phrase du troisième alinéa de l'article 42 de la Constitution, les mots : « six semaines » sont remplacés par les mots : « deux mois ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Revaloriser le Parlement, c'est permettre aux parlementaires d'avoir le temps du débat.